

Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires
juridiques

DESTINATAIRES : Aux employés du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Antoine Trahan, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 7 juillet 2021

OBJET : **Déplacements à l'étranger lors du congé annuel**

Le contexte pandémique évolue et la vaccination contre la COVID-19 permet d'assouplir certaines modalités par rapport à l'été dernier.

Voyages à l'international

Les voyageurs pourraient être admissibles à certaines exemptions aux exigences de quarantaine et de test de dépistage en respectant notamment les exigences du gouvernement du Canada¹.

L'arrêté ministériel **2021-051**, daté du 6 juillet 2021, prévoit « *QUE toute personne qui a voyagé à l'extérieur du Canada et qui n'est pas adéquatement vaccinée ne puisse travailler ou exercer sa profession dans les quatorze jours suivant son retour ou jusqu'à ce qu'elle soit adéquatement vaccinée, selon la première de ces éventualités.* »

Est considéré comme adéquatement vaccinée une personne qui **depuis au moins 14 jours** :

- a) a reçu deux doses de l'un ou l'autre des vaccins suivants :
- i. Pfizer-BioNTech vaccin COVID-19;
 - ii. Moderna vaccin COVID-19;
 - iii. AstraZeneca/COVISHIELD vaccin COVID-19;

b) a reçu une dose du vaccin Janssen (Johnson & Johnson) vaccin COVID-19; »;

Bien que les voyages à l'étranger jugés non essentiels ne sont pas recommandés, si vous ne répondez pas aux critères ci-haut et que vous décidez tout de même de quitter le Canada alors que votre absence, causée par l'isolement obligatoire², se prolonge au-delà de sa période de congé annuel, vous serez considérés en absence non autorisée et non rémunérée. Vous pourriez également vous exposer à des mesures administratives.

Déplacements ailleurs au Canada

Aucune recommandation d'isolement.

En terminant, nous vous souhaitons de belles vacances et du repos bien mérité.

¹ <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyageurs-vaccines-covid-entrent-canada#vaccines-exemptions>

² <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation/entree-canada-pandemie-covid-19.html>